

La Belle Echoppe — Edition 2020

*Le Grand
Noël*

Château d'Angers

Expositions / Dégustations / Ventes

11,12 et 13 décembre 2020

Magie et Sorcellerie

Dossier d'inscription exposant **La Belle Echoppe** - Conditions générales et règlement

EVENEMENT :

L'événement est organisé par La Fabrik Imaginaire et se déroulera du 11 au 13 décembre 2020 au Château d'Angers.

LA FABRIK IMAGINAIRE :

Création : 2011

Statuts : Groupement d'intérêt économique

4 entreprises :

De l'Événement dans l'Air – Coordination et décoration / Hélène LOUAZEL

Histoires d'Atelier – Bureau de création / Stéphanie AUBRON

Ludivine, Créatrice de Mariages – Scénographie et coordination / Ludivine BOISSON

APARA Décors – Décoration et scénographie / Emmanuel LE CAM

La Fabrik Imaginaire est née de la rencontre de plusieurs artisans et professionnels des Métiers de La Création qui ont la volonté de créer un nouveau genre d'événements culturels et commerciaux.

Références :

LA COUR DES ARTS / Exposition – vente de Créateurs et Professionnels des Métiers d'Art - 3 éditions depuis 2017

AUTOUR D'UN MARIAGE / Salon alternatif - secteur du mariage et de l'événement - 8 éditions

COCKTAILS OFFICIELS / Mondial du Lion - Isle Briand

CEREMONIE DE REMISE DES PRIX REGIONAUX / Villes et Villages fleuris - Terra Botanica

JOURNEE DU PERSONNEL / Université d'Angers

LA BELLE ECHOPPE / Château d'Angers - Edition 2019

PRINCIPE DE L'ÉVÉNEMENT :

De type exposition-vente, l'événement est réservé exclusivement aux Créateurs, Artistes, Artisans d'art et Professionnels des Métiers d'Art. A ce titre l'équipe de Direction de La Fabrik Imaginaire se réserve la possibilité de refuser une inscription ne correspondant pas aux critères exigés.

La Fabrik Imaginaire est à l'écoute des tendances et propose l'organisation complète d'événements en s'appuyant sur la richesse culturelle de son environnement. La région des Pays de la Loire est une des plus dynamiques en matière de création et de nombreuses entreprises issues du secteur de la création doivent être valorisées.

Positionnant le créateur comme le point central, La Fabrik Imaginaire conçoit un environnement, une scénographie spécifique où la création rencontre son marché et se révèle au grand public.

Les lieux toujours sélectionnés parce qu'ils participent de l'esprit de la manifestation, dialoguent avec les œuvres exposées. Les programmations sont riches de découvertes et dévoilent toute la singularité et l'audace des métiers d'art contemporain.

Forte de ses partenaires locaux comme **LA MISSION PAYS DE LA LOIRE pour LES METIERS D'ART** et **ALDEV**, elle met en avant **TRADITION, INNOVATION ET CREATIVITE**. Pour garantir cet esprit, La Fabrik imaginaire met en place un **COMITE D'ORIENTATION ARTISTIQUE** pour chaque événement qu'elle organise.

Il vous sera alors demandé d'imaginer une ambiance à votre stand et de concevoir votre univers de vente en fonction de cette thématique, « Magie et Sorcellerie ».

LIEU :

Construite au XIIIe siècle, la forteresse de dix-sept tours de schiste et de calcaire qui s'étendent sur près d'un demi-kilomètre, dégage une formidable impression de puissance. Aux XIVe et XVe siècles, les ducs d'Anjou, princes éclairés, redonnent à Angers le faste d'une vie de cour dont témoigne l'architecture raffinée du site.

Un chef d'œuvre unique au monde

Commandée en 1375 par le duc Louis Ier, la Tapisserie de l'Apocalypse est par ses dimensions (100 mètres de long), son ancienneté, et sa virtuosité stylistique et technique, un chef d'œuvre extraordinaire de l'art médiéval. Illustration du texte de l'Apocalypse de Saint Jean, elle est aussi un formidable document sur le contexte historique, social et politique de son temps et appartient aujourd'hui au plus grand trésor de tapisseries de cathédrale d'Europe.



ESPACES CONCERNES DU CHATEAU :

La Chapelle Saint Jean-Baptiste

Avec sa nef unique rectangulaire et ses trois travées de voûte à l'angevine, elle témoigne du style architectural du gothique angevin. L'édifice large) et peu élevé présente en ce début du XVe siècle, un décor typique du gothique international, nervures prismatiques, base en bouteille. Les trois clefs de voûte sont finement sculptées : la première représente les armoiries de Louis II et Yolande, la seconde est ornée de l'écu couronné de Louis II. La clef de la troisième voûte représente une croix à double traverse, symbole de la Vraie croix d'Anjou, reliquaire possédé par la maison d'Anjou et présent sur ses armoiries et qui fut exposé dans la chapelle entre 1412 et 1456.

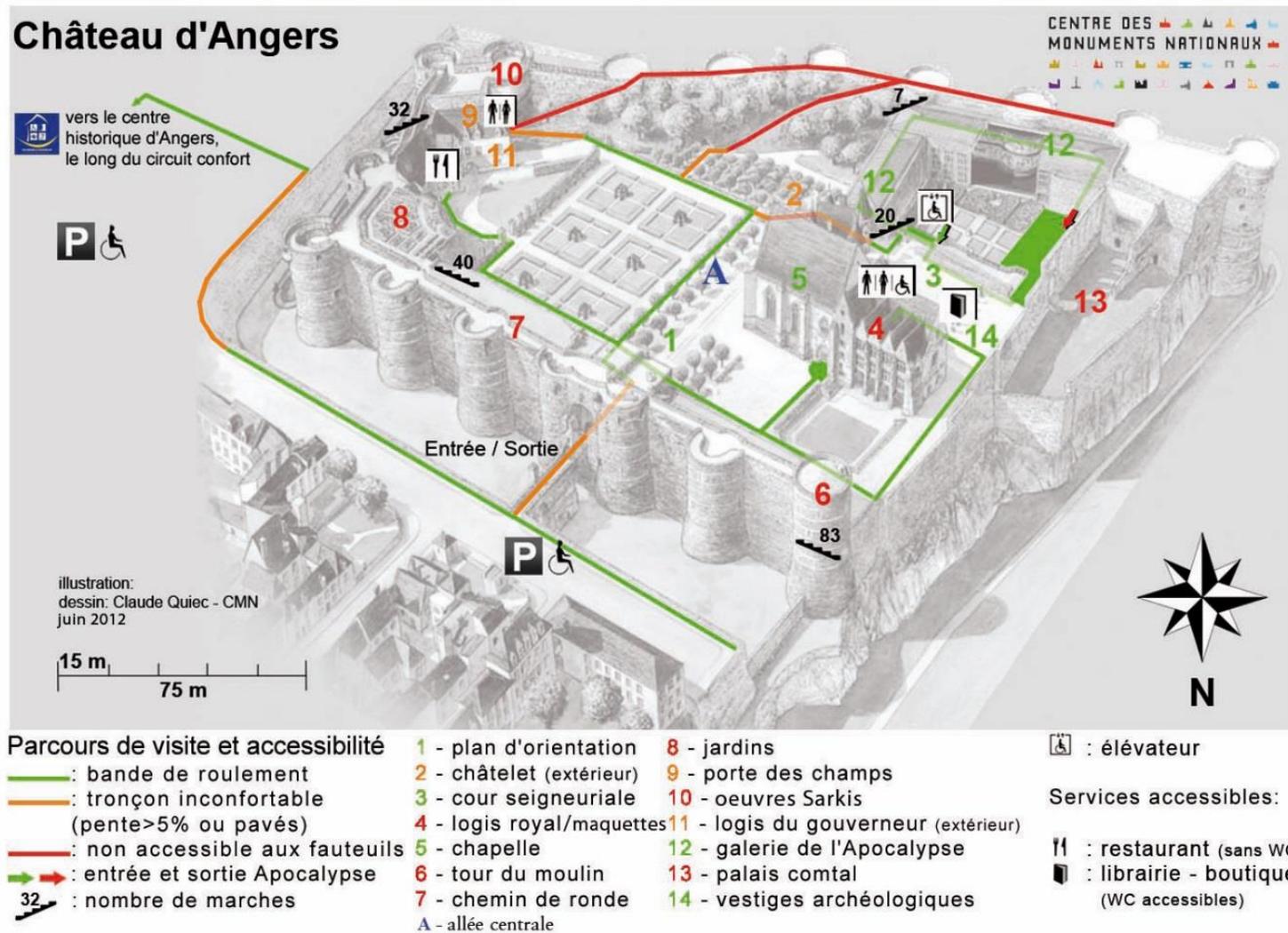


Le Logis du Gouverneur

Le logis actuel date du XIII^e siècle, les deux ailes encadrant une tour d'escalier qui date de la fin du XV^e siècle ou du début du XVI^e siècle. Lors de la construction des logis actuels, une large baie vitrée a été percée à l'extérieur de la muraille, sur le côté est. Le logis dispose de quatre salles à l'étage dont trois accueilleront l'événement. Dans la seconde, les fenêtres ont été aménagées en chicanes afin d'optimiser l'éclairage et de ne laisser aucun angle obscur. Le logis dispose également d'un étage sous comble dont les fenêtres sont surmontées de frontons droits.



PLAN DES LIEUX :



CONTEXTE EVENEMENTIEL :

Dès le 21 novembre 2020 et jusqu'au 9 janvier 2021, la ville d'Angers revêt son costume rouge, ses illuminations et s'anime en diffusant la magie à chaque coin de rue. Un programme d'animations, non dévoilé pour le moment, permettra aux angevins et autres visiteurs de découvrir la ville dans une ambiance festive.

L'événement « LA BELLE ECHOPPE » s'inscrira donc dans la programmation du GRAND NOËL, programme d'animations proposé par le Château d'Angers, cité dans l'agenda de la ville d'Angers.



Les temps forts du Grand Noël au Château

Week-end du 11 au 13 décembre 2020

LA BELLE ECHOPPE

Le second marché de Noël du Château et ses animations vous embarquent dans un univers fantastique ! Remontez le temps au château d'Angers et plongez dans l'imaginaire de l'Apocalypse et des fêtes de Noël.

Vendredi 11 décembre / inauguration du marché de Noël avec un accueil presse et partenaires

Samedi 12 décembre / (en journée et semi-nocturne) spectacles, animations, mise en lumière du château ...

Dimanche 13 décembre / Animations...

*Programmation des animations, sous réserve de modification
(en attente des réponses de certains prestataires)*

INFORMATIONS ET DATES IMPORTANTES

DATES DE L'ÉVÉNEMENT : 11, 12 et 13 décembre 2020

INSTALLATION : Vendredi 11 décembre, de 8h à 17h.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : Vendredi 11 décembre de 18h à 21h30

Samedi 12 décembre, de 10h à 21h30

Dimanche 13 Décembre, de 10h à 17h30.

Attention : Information à diffuser auprès de vos clients

L'entrée au Château d'Angers est payante : 5,00 €/personne

Tarif unique durant cet événement, gratuit pour les enfants -12 ans.

Les personnes pourront acheter leur e-billet sur le site du château.

4 entrées gratuites seront attribuées à chaque exposant.

LE DOSSIER COMPLET, ACCOMPAGNE DU REGLEMENT, EST A RETOURNER DANS LES MEILLEURS DELAIS

A l'adresse suivante : **LA FABRIK IMAGINAIRE - 21 rue du Comte de Tourville – 49100 ANGERS**

Tout dossier incomplet ou sans règlement ne sera pas pris en compte.

Merci de votre compréhension...

EMPLACEMENT INTERIEUR :

- L'emplacement est nu, sans cloison.
- Deux espaces vous sont proposés : **LA CHAPELLE (espace non chauffé) - Tarif pour 2 mètres linéaires : 285€ TTC**
LE LOGIS DU GOUVERNEUR (espace chauffé) - Tarif pour 2 mètres linéaires : 320€ TTC

Il n'y aura aucune possibilité de déborder pour des raisons de sécurité.

Vous devez fournir tous les supports et éléments de décor nécessaires à votre installation (pas de cloison). Chaque exposant doit prévoir son mobilier d'exposition, tables, chaises, etc. Les structures métalliques de type squelette de cloison ne seront pas acceptées. La Fabrik Imaginaire se réserve le droit d'exiger le démontage des structures si elles ne correspondaient pas au cahier des charges imposé.

EMPLACEMENT EXTERIEUR : DANS LA COUR DU CHÂTEAU - Tarif pour un Food-Truck : 795€ TTC

REGLEMENT POUR TOUS LES EMBLEMENTS, INTERIEURS ET EXTERIEURS :

- L'accès au château se fait par le pont-levis dont voici les dimensions : largeur de 2,60m pour une hauteur de 2,10m maximum ou une largeur de 2,40m pour une hauteur pouvant aller jusqu'à 2,70m. Tous les véhicules, food-trucks compris, devront respecter ces dimensions et un poids maximal de 10 tonnes.
- Le gaz n'est pas autorisé dans l'enceinte du château, même en extérieur pour les food-trucks.
- Une arrivée électricité 230VAC-15A est possible. Si vous aviez des besoins spécifiques dus à votre matériel d'exposition (ex-vitrines réfrigérées), merci de nous le préciser dans le bulletin d'inscription. Chaque exposant bénéficiera d'un branchement électrique. La consommation est prise en charge par le Château d'Angers, aussi nous vous demandons de prévoir des **éclairages basse tension** permettant d'économiser les besoins totaux en électricité. Etant donnée la configuration des différents lieux d'exposition, munissez-vous d'une rallonge d'au moins 20 mètres pour les raccordements, et de multiprises.
- Les stands devront être libérés le dimanche soir au plus tard pour 21h.

- L'installation d'un stand doit respecter les normes de sécurité en vigueur. Chaque créateur devra s'assurer de garder son emplacement propre et ce tout au long de l'événement, ainsi qu'après le démontage du stand.
- La diffusion de musique est interdite sur les stands.
- Les exposants s'engagent à être présents pendant toute la durée de la manifestation et à ne pas exposer aux mêmes dates, sur une autre manifestation.
- La zone d'exposition devra être libérée de tout véhicule au plus tard 1h avant l'ouverture au public.
- Les exposants restent seuls responsables de tous les dommages (corporels, matériels, immatériels, vols, bris...) qui peuvent être causés à autrui et notamment au matériel leur appartenant. Il appartient donc à chaque exposant de contracter une assurance responsabilité civile professionnelle.
- Le nombre de places est limité à 35 emplacements intérieurs et 3 extérieurs.
- Pour **constituer votre dossier d'inscription et ainsi proposer votre candidature pour l'évènement, veuillez svp fournir les documents suivants :**

- a. La **FICHE D'INSCRIPTION** (Page 12), dûment complétée et signée
- b. La **FICHE D'INFORMATION ENTREPRISE** en PDF

Démarches créatives, types de produits, matériaux employés... *Merci de nous écrire, informatiquement, une présentation de votre entreprise que nous pourrions utiliser pour le portrait des exposants, la communication du marché et nos réseaux sociaux.*

- c. Au moins **3 PHOTOGRAPHIES en HD D'EXCELLENTE QUALITE** (300 Dpi min) de vos produits
- d. La **COPIE VOTRE CARTE NATIONALE D'IDENTITE ou PASSEPORT** - en cours de validité – recto/verso
- e. Une **ATTESTATION D'ASSURANCE Responsabilité Civile Professionnelle** - valable à la date de l'événement
- f. **REGLEMENT EN 2 CHEQUES svp** : - un chèque correspondant à l'acompte, encaissé à la validation de votre dossier
- un chèque correspondant au solde, encaissé mi-octobre.

Soit 2 chèques de 142,50€ pour un emplacement Chapelle ou 2 chèques de 160€ pour un emplacement Logis du gouverneur ou 2 chèques de 397,50€ pour un emplacement extérieur (réservé aux food-trucks). Les chèques sont à remplir à l'**Ordre de La Fabrik Imaginaire**.

Une facture mentionnant les tarifs HT et TTC, vous sera éditée à l'issue de la manifestation.

CONDITIONS GENERALES :

1. La sélection des exposants sera étudiée au fil de l'eau, à réception de chaque dossier, par le Comité d'Orientation Artistique de l'événement, et ce jusqu'au 01/09/2020 dernier délai. Le Comité se donne 2 semaines, à compter de la date réception de chaque dossier, pour examiner chaque candidature et se réserve le droit de refuser l'inscription sans avoir à motiver son refus. Il restituera sa décision à l'exposant, par mail. En cas de non-validation de l'inscription, le dossier complet (chèques y compris) sera restitué à chaque exposant.
2. En cas d'annulation par l'exposant, après validation de son dossier, son chèque correspondant au paiement du solde lui sera restitué. Le dossier et l'acompte seront conservés par l'organisateur ; sauf en cas de force majeure dûment justifiée, auquel cas l'acompte sera également restitué.
3. En cas d'absence le jour de l'événement, le paiement du solde ne sera restitué à l'exposant qu'en cas de force majeure dûment justifiée. Le dossier et l'acompte seront conservés par l'organisateur.
4. En cas d'annulation de l'événement par le Château d'Angers, pour raison de force majeure et/ou indépendante de la volonté de l'organisateur, la Fabrik Imaginaire se réserve le droit de conserver l'acompte, afin de couvrir les frais déjà engagés. Le solde sera restitué à l'exposant.
5. En cas de défaut de paiement par l'exposant, ce dernier devra régler le solde dû, par virement, au plus tard le samedi 5 décembre 2020. Faute de quoi, l'exposant ne pourra pas s'installer et participer à l'événement, mais restera redevable de la totalité de sa dette. En cas de créance non acquittée au 05/12/2020, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-6, alinéa 12 du Code de Commerce). En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, l al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).
6. L'organisateur dispose d'une assurance responsabilité civile « organisateur » qui est mise à disposition des exposants.
7. La Fabrik Imaginaire ne peut être tenue responsable et se dégage de toute responsabilité, concernant les blessures, dommages matériels et/ou corporels occasionnés ou subis, en cas de vol ou de perte de biens ainsi que pour toute autre dégradation lors de cet événement.
8. La constitution et le dépôt du dossier pour examen par le Comité d'Orientation Artistique de l'événement entraînent l'acceptation par l'exposant de toutes les informations indiquées dans ce dossier, et ce sans réserve.

FICHE D'INSCRIPTION / LA BELLE ECHOPPE / 11 – 12 – 13 DECEMBRE 2020

NOM : PRENOM :

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

PORTABLE : COURRIEL :

N° SIRET ou URSAAF pour artistes :

SITE INTERNET :

FACEBOOK : INSTAGRAM :

EMPLACEMENT CHOISI :

CHAPELLE (non chauffée) 285€ TTC / 2m linéaires

LOGIS DU GOUVERNEUR (chauffé) 320€ TTC / 2m linéaires

EMPLACEMENT EXTERIEUR (réservé aux food-trucks) 795€ TTC / emplacement

Produits alimentaires et/ou boissons proposées : Mode de chauffe utilisé :

Si vous avez besoin d'un espace plus grand, merci de nous contacter à l'adresse suivante : lafabrikimaginaire@gmail.com

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR VOS BRANCHEMENTS ELECTRIQUES ET BESOINS SPECIFIQUES :

.....
.....
.....

LA
FABRIK
Imaginaire

Stéphanie, Hélène, Ludivine et Emmanuel

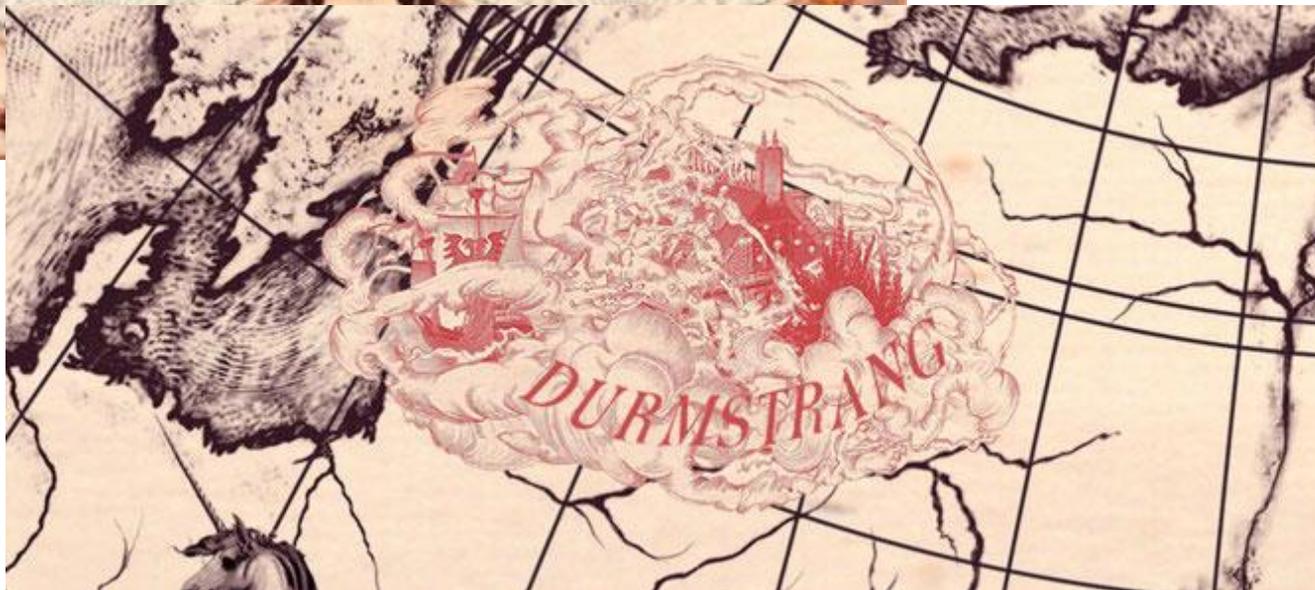
21, rue Anne Comte de Tourville

49100 ANGERS

Ludivine 06.46.81.24.75

Emmanuel 06.32.75.86.33

lafabrikimaginaire@gmail.com



Suivez-nous!

